



Démarche après dépôt de demande de naturalisation

Par Visiteur

Après dépôt d'une demande de naturalisation, je viens de recevoir une convocation de la préfecture pour aller me présenter à une enquête préliminaire début octobre.
OR depuis trois ans ma situation professionnelle est instable ; je suis inscrit dans deux bureaux d'emploi donc je travaille en CDD d'une courte durée allant d'une entreprise à une autre, et j'ai même été inscrit au chômage deux fois pendant ces trois dernières années, mais ma situation vis-à-vis des impôts est en règle, j'ai payé 500 EUROS pour 2007, 900 pour 2008 et 989 EUROS pour 2009.
est-ce que j'ai des chances d'obtenir un avis favorable pour ma naturalisation avec ma situation professionnelle actuelle ?
OU plutôt demander maintenant un report d'enquête à une date ultérieure dont l'espoir de trouver un CDI pour renforcer mes chances et obtenir un avis favorable ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends parfaitement votre problème mais il est très difficile de vous affirmer que votre demande a des chances ou non d'aboutir. En effet, il faut savoir que même lorsque toutes les conditions sont remplies la demande de naturalisation peut être rejetée.
Je pense que demander le report de l'entretien risque d'être rejeté sauf motif valable.
Par ailleurs, en raison de votre situation professionnelle instable il est possible que votre demande de naturalisation soit ajournée.

Cordialement